

Mairie déléguée de Rousselle

Conseillers présents : 17

Les conseillers absents sont :

M. Éric BADET qui donne procuration à M. Philippe MICHELIN

M. Philippe BROCCETTO qui donne procuration à Mme Anne OLSZAK

La séance est ouverte à 20h35

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme Julie GENET

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 22 février 2021 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document : aucune remarque n'est faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance en date du 22 février 2021.

2/ BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'enquête réalisée par les services de la commune sur la parcelle AB 67 du quartier Routelle.

Cette parcelle, d'une superficie de 1 020 m² est située en bordure de la rue du Randebelin, le seul propriétaire connu est Monsieur Emile Carrière, né le 23 avril 1910 et décédé le 28 janvier 1977 à Marseille.

En vertu de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) :

« Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui :

1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ; ».

Les parcelles qui entrent dans cette catégorie reviennent de plein droit à la commune.

Vu l'article L 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques alinéa 1 ;

Vu les renseignements du service des impôts datant du 21 août 2020 mentionnant l'absence de taxes sur cette parcelle ;

Vu les renseignements du Service Public Foncier de Besançon datant du 18 janvier 2021 indiquant que le seul propriétaire connu depuis 1973 de la parcelle AB 67 est Monsieur Emile CARRIERE ;

Vu la copie de l'acte de naissance de Monsieur Emile CARRIERE mentionnant son décès à Marseille le 28 janvier 1977 ;

Vu la copie de l'acte de décès datée du 24 février 2021 de Monsieur Emile CARRIERE et son absence d'acte de notoriété ;

Considérant qu'il ressort des éléments de l'enquête réalisée par les services communaux que la parcelle AB 67 peut être considérée comme un bien vacant et sans maître au sens de l'article du CG3P précité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés :

- Décide d'incorporer la parcelle AB 67 dans le domaine privé de la commune en raison de son statut de bien vacant et sans maître.

- Autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer l'acte administratif correspondant.

- Autorise Madame le Maire à procéder à la publication de cet acte.

3/ COMPTES DE GESTION 2020

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2020 du budget Lotissement établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2020</i>
<i>Section d'investissement</i>	-19 834,78	0,00	19 834,78	0,00	0,00
<i>Section de fonctionnement</i>	-6 925,41	0,00	6 925,40	0,00	-0,01
<i>Totaux</i>	-26 760,19	0,00	0,70	0,00	-0,01

Après avoir vérifié la conformité des reports 2019, le compte de gestion 2020 du budget Lotissement établi par le receveur municipal **est approuvé par :**

Voix POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET BOIS

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2020 du budget Bois établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2020</i>
<i>Section d'investissement</i>	- 8 229,12	0,00	- 1 292,42	0,00	- 9 521,54
<i>Section de fonctionnement</i>	63 472,33	8 229,12	25 353,21	0,00	80 596,42
<i>Totaux</i>	55 243,21	8 229,12	24 060,79	0,00	71 074,88

Après avoir vérifié la conformité des reports 2019, le compte de gestion 2020 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé par :**

Voix POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2020 du budget Communal établi par le receveur municipal, qui se présentent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2020</i>
<i>Section d'investissement</i>	11 663,86	0,00	61 651,36	0,00	73 315,22
<i>Section de fonctionnement</i>	147 130,39	17 837,14	108 102,39	0,00	237 395,64
<i>Totaux</i>	158 794,25	0,00	169 753,75	0,00	310 710,86

Après avoir vérifié la conformité des reports 2019, le compte de gestion 2020 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé par :**

Voix POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

4/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Mme le Maire sort de la salle pour le vote, après avoir transmis la présidence à Mme Sandrine GRAPPEY.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil étudie en détail le compte administratif qui se présente comme suit :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	96 407,93	Recettes de l'exercice 2020	103 333,33
Résultat de l'exercice 2020		6 925,40	
Report résultat clôture 2019		-6 925,41	
Déficit global de clôture 2020		-0,01	

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	0,00	Recettes de l'exercice 2020	19 834,78
Résultat de l'exercice 2020		19 834,78	
Report résultat clôture 2019		-19 834,78	
Résultat global de clôture 2020		0,00	

Pour rappel, il a été décidé par le Conseil municipal de la clôture de ce budget, c'est ainsi qu'un montant de 65 529,81 € a été rebasculé au budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET BOIS

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	49 296,47	Recettes de l'exercice 2020	74 649,68
Excédent de l'exercice 2020		25 353,21	
Report résultat clôture 2019		63 472,33	
Part affectée à l'investissement		8 229,12	
Excédent global de clôture 2020		80 596,42	

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	9 521,54	Recettes de l'exercice 2020	8 229,12
Déficit de l'exercice 2020		-	1 292,42
Report résultat clôture 2019		-	8 229,12
Déficit global de clôture 2020		-	9 521,54

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNAL

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	454 018,01	Recettes de l'exercice 2020	562 120,40
Excédent de l'exercice 2020			108 102,39
Report résultat clôture 2019			147 130,39
Part affectée à l'investissement			17 837,14
Excédent global de clôture 2020			237 395,64

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2020	104 039,30	Recettes de l'exercice 2020	165 690,66
Excédent de l'exercice 2020			61 651,36
Report résultat clôture 2019			11 663,86
Excédent global de clôture 2020			73 315,22

Après avoir vérifié la conformité des reports 2019 et des résultats 2020 avec les comptes de gestion 2020 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Le compte administratif 2020 du BUDGET LOTISSEMENT est approuvé par :

Voix POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2020 du BUDGET BOIS est approuvé par :

Voix POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2020 du BUDGET COMMUNAL est approuvé par :

Voix POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

5/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2020.

BUDGET BOIS

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2020 du budget bois de la commune d'Osselle-Routelle qui présente un excédent global de fonctionnement de **80 596,42 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **9 521,54 €**,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement :	9 521,54 €
---	-------------------

Les écritures budgétaires 2021 seront les suivantes :

R 1068/10	9 521,54 €
R 002	71 074,88 €
D 001	9 521,54 €

Résultats du vote : Voix POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET COMMUNAL OSSELLE-ROUTELLE

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2020 du BUDGET COMMUNAL qui présente un excédent global de fonctionnement de **237 395,64 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de **73 315,22 €**,
- considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement : 211 895,64 €

Les écritures budgétaires 2021 seront les suivantes :

RF 002 211 895,64 €

RI 1068 25 500,00 €

Résultats du vote : Voix POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6/ VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle que :

- En raison de la réforme concernant la taxe d'habitation, la commune n'a plus à voter son taux depuis l'année dernière.
- À compter de 2021 est opéré un transfert de la part départementale du taux de la taxe foncière sur le bâti. Ainsi le taux de référence pour 2021 est l'addition des taux communal et départemental 2020 soit 15,02 (commune) + 18,08 (département) : 33,10 %.
Ce point, ainsi que les réformes sur le financement des collectivités locales, va entraîner la modification des bases des impôts.

Il est proposé de conserver les taux 2020.

Taxes	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	Commune = 15,02 %
	Département = 18,08 %
	33,10 %
Taxe foncière (non bâti)	19,42 %

Il est rappelé que ces transferts n'augmentent en aucun cas les impôts pour les particuliers. Ce sont les répartitions internes qui sont modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, vote les taux des taxes de la commune d'Osselle-Routelle tels que présentés ci-dessus pour l'année 2020.

7/ BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE BOIS

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2021 concernant le budget Bois.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE BOIS

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	57 110,00 €	32 375,00 €
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		71 074,88 €
=	=	=

Total de la section de fonctionnement	57 110,00 €	103 449,88 €
--	--------------------	---------------------

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 000,00 €	19 521,54 €
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 521,54 €	
=	=	=

Total de la section d'investissement	19 521,54 €	19 521,54 €
---	--------------------	--------------------

Total du budget	76 631,54 €	122 971,42 €
------------------------	--------------------	---------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 Bois tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2021 concernant le budget Communal. En introduction, une présentation des indemnités des élus pour l'année 2021 est faite.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	483 097,00 €	465 776,11 €
+	+	+
Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté		211 895,64 €
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	483 097,00 €	677 671,75 €

Il est remarqué qu'il faudrait revoir notre convention avec la micro-crèche de Grandfontaine car le coût est élevé, principalement depuis la sortie Torpes et Boussières. La commune manque d'assistantes maternelles sur le secteur de Routelle ; il y a une offre insuffisante d'où la nécessité de maintenir ce type de service.

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	323 424,33 €	250 109,11 €
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		73 315,22 €
=	=	=

Total de la section d'investissement	323 424,33 €	323 424,33 €
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Total du budget	806 521,33 €	1 001 096,08 €
-----------------	---------------------	-----------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Les investissements pour cette année comprennent :

- Régularisation alignement rues de l'Écluse et du Château Grillot.
- Opération machine à pain.
- Achat d'un défibrillateur.
- Aménagement d'un columbarium cimetières.
- Achat de panneaux, signalétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- **de se prononcer en faveur de la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement.**

Adopté par POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

8/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- CONSUEL : Consuel raccordement machine à pain : 65,60 € T.T.C.
- APAVE : Conformité - Consuel raccordement machine à pain : 276,00 € T.T.C.

Le Conseil prend acte de ces informations.

9/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Emprunt Crédit Mutuel** : explications données lors de la présentation du BP 2021 ; une négociation est en cours concernant le règlement des intérêts. Cela fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil (12/04/2021 à confirmer).
- **Sécurisation arbres vélo-route** : travaux prévus mi-avril, mais il faut effectuer la dépose de la fibre (en attente d'un devis par Orange). Réunion avec le Comité Forêt à prévoir.
- **Comité Environnement** : de nombreux points ont été abordés que l'on peut retrouver dans les dernières Nouvelles d'Osselle-Routelle : fauchage raisonné, maisons à insectes, interdiction du brûlage, frelon asiatique...
- **Rappel des Journées Vertes et Citoyennes les 27/03 à Osselle et 10/04 à Routelle**
- **Comité Cimetière** : phase finale du règlement des cimetières (relecture).
- **PLU : Enquête publique terminée** ; réponses seront faites aux questions et observations, avec prise en considération de certaines demandes. Le PLU devrait être approuvé en Conseil Communautaire fin juin.
- **Antenne relais 4G**: La commune a été contactée par un architecte chargé par une entreprise de trouver une zone d'implantation pour une antenne relais pour la 4G. Mme le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré l'architecte la semaine dernière. Localisation d'une zone possible pour l'implantation d'une antenne sur un terrain communal proche de la RD direction Torpes. Ce sera à débattre en Conseil municipal. Pour information, l'étude peut durer 3 ans. Un document sur « L'exposition du public aux ondes » sera transmis aux conseillers.
- **Déchets sauvages** : réflexion sur l'acquisition d'une caméra car ils sont encore beaucoup trop fréquents sur notre commune.

Fin de séance : 22h44

Le Maire,

Anne OLSZAK



